



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Education Physique et Sportive

La reprise de l'activité professionnelle en présentiel

Inspection pédagogique régionale Académie de Besançon

L'expérience du confinement vous a mobilisés, obligeant chacun et chacune à définir d'autres manières d'enseigner, à utiliser une variété d'outils numériques, à mutualiser des propositions innovantes d'accompagnement à distance, dans un souci partagé d'entretien de la santé des élèves et du maintien de leur lien avec l'École. Nous saluons cette énergie collective, inventive et engagée.

L'activité professionnelle à nouveau autorisée progressivement en présentiel, déjà mise en œuvre dans certains territoires et écoles, en référence à un protocole sanitaire diffusé, s'avère une autre étape à construire collectivement dans les établissements. Vous trouverez l'ensemble des documents diffusés et régulièrement mis à jour via le site du [ministère](#).

La discipline EPS, l'association sportive doivent penser, préparer, organiser les modalités d'accompagnement de ce retour concret des élèves vers une pratique physique encadrée, conduite sous la responsabilité des enseignants d'EPS. Une reprise en continuité avec l'accompagnement à distance mis en œuvre, par les enseignants d'EPS dans les établissements, une reprise source d'inventivité, vecteur de nouvelles propositions fédérées au cœur d'un projet collectif circonstancié d'EPS et d'association sportive (AS). Un projet collectif en cohérence avec l'organisation spécifique décidée dans l'établissement et répondant aux besoins et ressources des élèves à identifier après cette longue période de confinement.

Pour accompagner votre réflexion, nous souhaitons attirer votre attention sur certains éléments, qui nous paraissent importants.

Au cœur de l'action collective

Concevoir, structurer, réorganiser les projets d'EPS et d'AS, garantissant une mise en œuvre du protocole sanitaire dans un contexte scolaire inédit et caractérisé par des mises en œuvre locales

- *Les professeurs d'EPS, garants de la prise en charge des activités physiques dans le temps scolaire et celui de l'association sportive*

La discipline s'insère dans les emplois du temps des élèves proposés dans le cadre de cette reprise progressive et partielle. L'AS peut également jouer son rôle par une redéfinition de son offre, adaptée aux conditions d'accueil sanitaires des élèves et précisées dans l'établissement (cadre de son fonctionnement ou du dispositif « sport, santé, culture et civisme »).

Les établissements se doivent de décliner les règles sanitaires édictées dans le « guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des collèges et des lycées », et plus particulièrement les interroger au regard de l'intervention disciplinaire.

L'équipe pédagogique d'EPS formalise les modalités de prise en charge des élèves en cours d'EPS et à l'association sportive en cohérence avec le plan de reprise de l'établissement. Toutes les propositions et réponses apportées sont à valider par le chef d'établissement.

- *Faire l'inventaire et planifier les séquences en fonction des installations ou espaces dédiés disponibles, respectant les conditions sanitaires de nettoyage et désinfection*

Etablir un plan spécifique d'organisation (le nombre de groupes d'un maximum de 15 élèves, les lieux de pratique disponibles et conformes au protocole en privilégiant l'extérieur, les temps de déplacements courts, l'adaptation des effectifs aux espaces de pratique et d'évolution, les modalités temporelles dans l'emploi du temps, l'organisation de la circulation et sens de déplacements...). Autant de points à respecter, à prendre en compte pour définir des routines de travail sécurisantes et rassurantes pour tous.

- *Préserver la santé des élèves et des personnels par le respect des consignes sanitaires spécifiques à l'activité physique. Rassurer et apprendre à se protéger ensemble*

Extrait protocole sanitaire. Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des collèges et lycées (page 38-39) :

« En cas de recours à des installations extérieures à l'établissement dont le fonctionnement est autorisé, elles devront répondre aux prescriptions du présent protocole.

Activités sportives

Limiter la pratique aux seules activités physiques de basse intensité si la distanciation physique propre aux activités sportives n'est pas possible. La distanciation doit être de 5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course.

Afin de s'affranchir de l'utilisation des vestiaires, demander aux élèves de venir en tenue de sport dès le matin.

Neutraliser les douches des vestiaires.

Proscrire les jeux de ballon, les sports de contact et les sports collectifs.

Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous (ou réserver uniquement les manipulations à l'enseignant) ou assurer une désinfection régulière adaptée.

Utiliser uniquement du matériel individuel et personnel (pas de prêt de matériel collectif) ou assurer une désinfection régulière adaptée.

Privilégier les activités extérieures lorsque la météo le permet.

Privilégier des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.

Points de contrôle

Veiller au respect des règles de distanciation pendant la pratique sportive

Veiller à l'absence de points de contact entre les élèves et le matériel utilisé (manipulé par l'enseignant ou l'adulte) ou de la définition préalable des modalités de désinfection après chaque utilisation

Vérifier que les ballons ou le matériel ne sont pas accessibles aux élèves durant les cours

Vérifier que la condamnation des douches des vestiaires est effective. »

➤ *Une conjugaison de temps en présentiel et distanciel pour les enseignants d'EPS à anticiper*

Parallèlement à cette reprise adaptée et selon les dispositions prises en établissement (alternance de groupes en petits effectifs), la continuité pédagogique doit être maintenue pour les élèves qui ne sont pas en classe.

L'articulation entre ces modalités de pratique en autonomie au domicile et lors du cours d'EPS est à interroger, comme un facteur de consolidation des acquisitions prioritairement visées.

➤ *Des objectifs, en continuité avec l'EPS en confinement, à questionner :*

Accueillir les élèves, renforcer le lien (des moments d'échange, d'écoute concernant cette expérience singulière, questionner...), s'entretenir, progresser, prendre soin de soi et des autres, renforcer l'autonomie et la capacité à organiser le travail personnel, apprendre à s'entraîner et construire des repères, consolider ou renforcer les apprentissages abordés lors du confinement, conjuguer plaisir, émotion et coopération,... sont autant de voies à emprunter fondant une relation pédagogique apaisante et bienveillante, après ce temps de confinement et d'éloignement.

Les contraintes de limitation des contacts et de respect des gestes barrières induisent une adaptation des programmes en EPS, basée sur une réflexion approfondie et contextualisée portant sur l'aménagement des pratiques et des supports d'enseignement (APSA).

Sur Eduscol, des documents suggèrent des points prioritaires dans les attendus de fin de cycle à mettre en œuvre lors de la reprise des cours d'EPS (extrait EPS sur le site académique).

<https://eduscol.education.fr/cid151499/reouverture-des-ecoles.html#lien1>

Au cœur de la professionnalité de chacun et chacune

**Prioriser des activités, des contenus d'apprentissages,
des temporalités, adapter les gestes professionnels et
interroger les modalités pédagogiques**

Si la reprise d'activité physique pour les élèves en collège (élèves de sixième et cinquième annoncée dans un premier temps) peut s'avérer tant sur le plan physique que sur le plan psychique un temps privilégié, celle-ci doit se réaliser sous certaines conditions de manière à respecter les conditions sanitaires précisées (gestes barrières avant et après l'activité physique, respect d'une distance physique augmentée, espaces dédiés ou extérieurs de proximité à définir, groupe réduit à 15 maximum, choix d'activités physiques et sportives répondant aux exigences ministérielles...). Le retour à une activité physique « in situ », avec des variations en fonction des collèges et des installations disponibles ou dédiées, devra prendre en considération les effets du confinement d'une durée de deux mois, s'appuyer fortement sur ce qui a été mis en place pendant le confinement par les enseignants d'EPS s'agissant de la continuité pédagogique.

Une attention particulière pourra être portée sur les points suivants.

➤ *Un constat probable d'hétérogénéité des ressources des élèves*

Il est difficile d'apprécier les incidences d'une telle période de confinement tant sur le plan physique, psychique que social pour les élèves. L'hétérogénéité des situations vécues de confinement, en termes notamment d'activité physique, d'alimentation, de nutrition... va entraîner une grande hétérogénéité des besoins. Il s'agira de prendre en compte cette diversité des besoins pour organiser la reprise de l'activité physique des élèves et ainsi envisager un temps de diagnostic des caractéristiques des élèves, afin d'adapter le programme à toutes et tous.

➤ *Un aménagement en matière d'activités physiques à programmer*

Il n'est pas possible de reprendre une éducation physique et sportive, prenant pour support des activités physiques, sportives et artistiques « classiques », dont certaines imposeraient par ailleurs des contraintes physiques fortes mais aussi des modes d'interactions avec les corps des autres ou objets, incompatibles avec les règles fixées.

Proposer des contenus par un choix d'activités physiques respectant les préconisations sanitaires est incontournable (privilégier les pratiques extérieures si le temps le permet, sans contact entre pratiquants et objets manu-portés, respectant les contraintes de distanciation physique augmentées, favoriser les activités individuelles et proscrire les sports collectifs et de contact).

Exemples :

- **Préparation physique**, renforcement musculaire (juste en poids de corps et sans charge additionnelle forme de circuit training). Pratiques d'entretien. **Etirements et stretchings variés, préparation physique généralisée** à tout le corps de préférence à l'extérieur.
- **Course** individuelle, randonnée pédestre et circuits athlétiques type parcours de motricité. Distanciation physique : 5 mètres pour la marche rapide et 10 mètres pour la course.
- **Course d'orientation** avec des postes ou balises fixes sans manipulation de pince pour poinçonner ; le poinçon est électronique, les cartes sont personnelles. Sans course et distance de sécurité respectée.
- **Danse** (sans passer par le sol, à distance, en extérieur), envisageable sur du flash mob par exemple ou création chorégraphique.
- **Arts du cirque** avec une priorité sur le travail de l'expression. Usage de son propre matériel ou confier un package matériel à chaque élève sur toute la leçon pour proscrire tout échange de matériel, se laver les mains au gel hydro-alcoolique avant et après la leçon, et passer le matériel utilisé au désinfectant avant et après la leçon. Proscrire l'usage des foulards.
- **Jeux traditionnels et jeux collectifs** à dimension ludique sans contact physique (jeu de l'oie par exemple).
- **Step, yoga, relaxation**

Le protocole sanitaire fait état de : « proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous (ou réserver uniquement les manipulations à l'enseignant) ou assurer une désinfection régulière adaptée ». Par conséquent, la programmation d'activités comme le tennis de table ou le badminton, communément pratiquées, nécessite un protocole adapté et rigoureux (raquettes personnalisées, idem pour les balles et volants différents et personnalisés par des couleurs par exemple à une même table ou terrain, désinfection systématique après les utilisations, lavage des mains avant et après la séquence).

On se rappelle que le volant comme la balle de tennis de table sont des vecteurs. Toute surface de contact est porteuse, pour éviter la transmission, il est nécessaire de ne pas porter ses mains à la bouche et de se laver les mains régulièrement.

La capacité individuelle à gérer les gestes barrières et distances, la personnalisation du matériel et sa désinfection systématique est un marqueur fort de la programmation de telles activités physiques et sportives. Cela nécessite une réflexion pragmatique et réaliste de chacun et chacune présidant au fait d'organiser ces activités avec matériel pour les élèves et nécessite un protocole explicite d'organisation et/ou désinfection.

De même pour le VTT : avec matériel personnel en circuit ou randonnée dans le respect d'un encadrement sécuritaire. Distanciation physique d'au moins 10 mètres.

Toutes autres activités physiques et sportives qui nécessiteraient une désinfection obligatoire et **contraignante** pour maintenir un environnement sanitaire respectueux du cadre sanitaire (sports collectifs, sports de combat, acrosport, agrès, escalade, athlétisme avec engins, musculation...) sont à proscrire.

➤ *Privilégier l'envie et le plaisir de pratiquer*

La confiance et l'estime de soi des élèves, la solidarité ; privilégier des formats ludiques pour favoriser l'émergence d'émotions positives, le plaisir de se retrouver et de partager une activité.

➤ *Modérer et réguler le niveau d'engagement physique des élèves*

En privilégiant des exercices de durée moyenne et d'une intensité modérée, en privilégiant des situations « sécurisées » pour éviter au maximum les accidents corporels après ce temps long de confinement. Cela permettra d'installer une continuité avec le vécu EPS au cours du confinement (prolongement, renforcement, corrections).

➤ *Organiser le travail du groupe, définir les rôles des uns et des autres, délimiter les espaces au cours de la pratique, favoriser les coopérations*

La construction de routines fonctionnelles de travail de groupe, adossée à ces différents paramètres de l'activité pédagogique, adaptée aux prescriptions sanitaires est un levier pédagogique important conciliant à la fois la pratique individuelle et des coopérations entre pairs, consolidant plus que jamais les apprentissages et méthodes pour apprendre.

➤ *Mettre en œuvre une évaluation à dimension formative*

Sans notation, intégrer cette évaluation au processus d'acquisitions des élèves, viser la construction de repères sur soi pour mesurer les effets et les progrès accomplis, utiliser des outils de suivi ...revêt un caractère des plus importants.

➤ *Se protéger* dans l'exercice de son métier et dans ce face à face pédagogique « à distance et in situ » inédit, selon les prescriptions du protocole.

➤ *Le port du masque par les élèves*

Rappels de l'extrait de la Foire Aux Questions (FAQ) en date du 12 mai 2020 : « L'effort physique se prête mal au port du masque. C'est pourquoi le protocole sanitaire (fiche thématique « Activités sportives et culturelles ») prévoit une distanciation entre 5 et 10 mètres selon l'intensité de l'effort. »

➤ *Concernant l'utilisation des vestiaires*

Le protocole recommande que « les élèves viennent en tenue adaptée à l'EPS. Si toutefois l'utilisation de vestiaires est inévitable, les espaces doivent être balisés (neutralisation de banc ou siège par exemple) et les distances imposées rappelées par les enseignants, qui pourront décider d'en réguler l'accès et d'échelonner les entrées et sorties. »

Ces différents choix seront dépendants des équipements à disposition et des modalités de leur utilisation. Un nouveau projet d'AS, simple, adapté, en continuité avec la discipline peut voir le jour et faciliter le retour des élèves et leur reprise d'activité physique, s'inscrire dans une continuité avec l'EPS et servir la valorisation des élèves.

Nous restons à votre écoute pour apporter les réponses les plus appropriées à votre contexte d'exercice et questions.

Nous vous remercions de nous les adresser aux deux adresses :

catherine.dodane@ac-besancon

florence.cheval.ipr@ac-besancon.fr

Nous croyons sincèrement que la meilleure réponse à notre adaptation professionnelle a été et reste celle d'une réflexion collective partagée, garantissant notre capacité de conception, d'innovation, d'évolution dans ce contexte de pandémie.

Notre discipline, nécessairement redéfinie dans le respect du protocole sanitaire, a fait preuve et va encore imaginer grâce à l'expertise de ses professionnels, plus que jamais, des contenus consistants, sollicitants, pluriels pour nos élèves, emprunts de solidarité et d'humanité.

Les Inspectrices pédagogiques régionales
d'Éducation Physique et Sportive

Catherine DODANE

Florence CHEVAL